Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900237-20260605-DEL_05062026_07-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE CARANTEC

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi cinq juin deux-mil-vingt-six, le Conseil municipal de Carantec s'est réuni à 18h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Alban LE ROUX**, Maire, suivant convocation du 29 mai 2026.
Date d'affichage de la convocation : 29 mai 2026
Date d'affichage du compte-rendu : 08 juin 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de Conseillers présents et représentés : 23
Présents : Alban **LE ROUX,** Alain **DUIGOU**, Marion **PICART,** Bruno **QUERNÉ,** Caroline **DANIEL,** Jean Baptiste **PATAULT,** Nolwenn **HERVET**, Corinne **GRINCOURT,** **N**icole **SEGALEN-HAMON,** Edouard **LEDUC,** Christophe **REBUFFAUD,** Pierre **CHEMINANT,** Vanessa **LENOIR**, Sandrine **VAUDORÉ**, Pierre-Olivier **LABBE**, Thomas **SEVAULT**, Tracey **PAGE-JONES,** Julie **BELEC,** Jean-Yves **BRIANT,** Jacques **AUTRET,** Céline **PAUCHET.**
Avaient donné procuration : **,** Camille **JACQ** à Caroline **DANIEL,** Patrice **TRUBLET** à Alban **LE ROUX.**
Secrétaire de séance : Christophe **REBUFFAUD**.
Assistait également : Morgane **SALAUN.**

7. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs :

Alain **DUIGOU** rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans la limite de 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires est faite par le directeur des services fiscaux suite au renouvellement des conseillers municipaux.

Alban rappelle que cette liste a fait l'objet d'une préparation avec la minorité car il n'est pas évident de trouver 32 noms.

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources Humaines » en date du 26 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900237-20260605-DEL_05062026_07-DE

DECIDE de dresser la liste des 32 noms suivants, parmi lesquels la nomination des commissaires aura lieu :

DUIGOU	Alain	8 impasse Ty Dour
MAZÉ	Marie-Hélène	5 les Hauts de Ty Nod
BROUDIC	François	13 impasse Pors Trez
AUZOU	Pascale	21, rue François le Duc
JACQ	Roger	483 Route de Creac'h herou
MNARI HAMON	Sonia	13 bis, rue de Kerlizou
LAROUSSINIE	Olivier	30 chemin de Ty Nod
JÉZÉQUEL	Olivier	86 rue Neuve
RIVOAL	Chantal	18 rue Laënnec
CLÉGUER	Henri	78 rue Neuve
CAMUSAT	Mathieu	3 Le Clos de Roz ar Grillet
GUIBERT	Juliette	30 chemin de Ty Nod
MARZIN	Andrée	9 rue de Kerrot
PATAULT	Jean Baptiste	4 rue du Rhu Bian
ROUÉ	Mathieu	20 bis rue des 3 Frères Tanguy
GUILLOT	Florian	4 rue Lamotte Picquet
BATTAS	Annick	4 rue de Kernilis
QUÉMÉNER	Myriam	6 chemin du Varquez
LE JEAN	Marion	8 allée du Cosmeur
TROADEC	Laure	25 rue de Keravel
SEVAULT	Thomas	2 rue de Kerguelen
DELABOUCHERE	Sophie	11 rue Lamotte Picquet
POULIQUEN	Nicolas	18 bis rue Guichen
GUYADER	Béatrice	13 rue du Port
De GOESBRIAND	François	20 rue du Garros
VITI	Marie-Laure	34 chemin de Roz ar Grillet
POULLAIN	Marie-Gwenaëlle	19 rue du Maréchal Foch
BELLENGER	Ronan	34 chemin de Ty Nod
SIBIRIL	Léonie	10 rue Dupetit Thouars
DERAMOND	Marianne	5 rue de Kermenguy
LAVERGNE	Marie-Laure	345 route de Linguinou
GOURSAUD	Thierry	4 rue de Kermenguy

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Extrait conforme au registre,
Le Maire,
Alban LE ROUX.